



CENTRE NAUTIQUE D'ERQUY
Voile-Char à voile-Kayak



Avis de course Erquy Fun Cup
Championnat de Bretagne Longue distance
Centre Nautique Erquy
Grade 4 (pav)-5B (wing/kite) – 20-21/09/25
ERQUY

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe B.
- Le règlement du Championnat de Bretagne Voile Légère
- Les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC et le tableau officiel seront disponibles sur le site internet du club organisateur à partir de la veille de l'épreuve à 18h00.

3 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

3.1 L'épreuve est ouverte aux classes :

- LD
- WING
- KOR

3.2 Documents éligibles à l'inscription:

- a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- b) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

3.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne sur le site internet :

3.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

Les droits à payer sont de 35€ pour les 2 jours ou 25€ la journée. L'inscription se fait en ligne, au plus tard la veille de l'épreuve à minuit ou sur place le matin de l'épreuve.

Lien d'inscription en ligne : <https://www.helloasso.com/associations/centre-nautique-d-erquy/evenements/erquy-fun-cup-2025-le-20-et-21-09-25>



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

8 PROGRAMME

8.1

Date		À
20/09/25	<i>Confirmation des inscriptions</i>	9h30 à 10h45
	<i>Briefing coureur.e.s</i>	11h00
	<i>1^{er} Signal d'avertissement</i>	12h00
	<i>Pot de bienvenue et repas à suivre</i>	À partir de 19h
Date		À
21/09/25	<i>Confirmation des inscriptions</i>	9h à 9h30
	<i>Briefing coureur.e.s</i>	9h30
	<i>1^{er} Signal d'avertissement</i>	10h00
	<i>Remis des prix</i>	17h

8.2

Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00.

9 PROTECTION DES DONNÉES

9.1 **Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

9.2

Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

10

ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

11

PRIX

Des prix seront décernés aux trois premiers et aux trois premières des séries :

- LD Podium masculin et féminin
- KOR Podium masculin et féminin
- WING Podium masculin et féminin

En parallèle de la remise des prix, un tirage au sort aura lieu le samedi soir parmi tous les participants avec des lots fournis par les partenaires de l'épreuve.

13

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations : www.centrenautique-erquy.fr, cnerquy@gmail.com.

Règles techniques et de sécurité des supports à foils hors kiteboard

Dispositions obligatoires pour les supports « à foils »

- Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) est obligatoire en compétition, depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre.
- Le port d'un casque est obligatoire en compétition, depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre.

Ces équipements pourront être enlevés brièvement entre les courses pour changer ou ajuster un vêtement ou un équipement personnel ou pour un besoin impérieux. Les combinaisons isothermiques et les combinaisons sèches ne sont pas des équipements individuels de flottabilité.

La date d'effet des dispositions obligatoires est fixée au 1^{er} juillet 2022.

Dispositions recommandées pour les supports « à foils »

- Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) est recommandé en toutes circonstances.
- Le port d'un casque est recommandé en toutes circonstances.
- La norme EN 1385 est recommandée pour le casque.
- Le port d'un vêtement ou équipement individuel de protection contre les chocs (combinaison isotherme renforcée, équipement individuel de flottabilité renforcé,...) est recommandé.
- - Sur les parcours de course à la voile, les zones de course des voiliers, engins ou planche à voile à foils sont autant que possible préservés des routes de collisions prévisibles avec d'autres voiliers, engins ou planches à voile, et bateaux, à l'exception des bateaux d'organisation, d'arbitrage, d'encadrement ou de surveillance et d'intervention, dont les pilotes sont informés de la conduite à tenir dans le cadre de leurs fonctions et équipés en conséquence.

La date d'effet des recommandations est immédiate.

Le conseil d'administration (CA) mandate le bureau exécutif (BE) pour adapter ces règles si nécessaire et disposer ainsi de la réactivité nécessaire. En cas de modifications substantielles, la décision du BE s'appliquera aussitôt que nécessaire et fera l'objet d'une validation a posteriori par le CA. Dans tous les cas, le BE rend compte au CA suivant des dispositions éventuellement prises dans l'intervalle.

Règles techniques et de sécurité du Kiteboard

Dispositions obligatoires pour la pratique du Kiteboard foil et le TT Racing en compétition

- Le port du casque en compétition, depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre,
- L'emport d'un couteau ou coupe-ligne,
- Avoir un système de sécurité permettant de réduire puis d'annuler la traction,
- Avoir un leash d'aile.

La date d'effet des dispositions obligatoires est fixée au 6 avril 2019.

Le conseil d'administration (CA) mandate le bureau exécutif (BE) pour adapter ces règles si nécessaire et disposer ainsi de la réactivité nécessaire. En cas de modifications substantielles, la décision du BE s'appliquera aussitôt que nécessaire et fera l'objet d'une validation a posteriori par le CA. Dans tous les cas, le BE rend compte au CA suivant des dispositions éventuellement prises dans l'intervalle.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72